

FASHION B. AIR

Société Anonyme au capital social de 2 614 755,24 euros
Siège social: 210, rue Saint Denis - 75002 Paris.
378 728 885 R.C.S. Paris

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

ORDRE DU JOUR

- 1 - Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- 2 - Affectation du résultat de l'exercice précité ;
- 3 - Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- 4 - Démission de Monsieur Franck SITRUK de ses fonctions d'administrateur ;
- 5 - Démission de Madame Sonia NAMAN, épouse SITRUK, de ses fonctions d'administrateur ;
- 6 - Nomination de Madame NATACHA SEBAN en qualité d'administrateur ;
- 7- Nomination de Monsieur Arthur GHIGHI en qualité d'administrateur ;
- 8 - Nomination de Monsieur Alan MISEREY en qualité d'administrateur ;
- 9 - Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice d'une durée normale de 12 mois ayant débuté le 1^{er} avril 2022 et achevée le 31 mars 2023, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023, ainsi que celle du rapport général du Commissaire aux comptes, **approuve** :

- les comptes annuels de l'exercice social d'une durée normale de 12 mois ayant débuté le 1^{er} avril 2022 et clos le 31 mars 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître une perte de 2 474 040 euros,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur ces comptes et l'exécution de sa mission,

Et approuve toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, **approuve** le projet d'affectation du résultat proposé par le Conseil d'Administration et décide en conséquence d'affecter en report à nouveau le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023, se traduisant par une perte de 2 474 040 euros:

Perte de l'exercice :	- 2 474 040 euros
Report à nouveau avant affectation du résultat :	- 14 020 544 euros
Report à nouveau après affectation :	- 16 494 584 euros

L'Assemblée Générale rappelle, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Euros	2021/2022	2020/2021	2019/2020
Montant net par action :	Néant	Néant	Néant

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, **approuve** les conclusions dudit rapport et **approuve** successivement chacune des conventions dont il est fait état dans ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

Démission de Monsieur Franck SITRUK de ses fonctions d'administrateur

L'Assemblée Générale, informée de la démission de Monsieur Franck SITRUK de ses fonctions d'administrateur de la société, en prend acte et le remercie pour le soin qu'il a apporté dans l'exercice desdites fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

Démission de Madame Sonia NAMAN, épouse SITRUK, de ses fonctions d'administrateur

L'Assemblée Générale, informée de la démission de Madame Sonia NAMAN, épouse SITRUK, de ses fonctions d'administrateur de la société, en prend acte et la remercie pour le soin qu'elle a apporté dans l'exercice desdites fonctions.

SIXIEME RESOLUTION

Nomination de Madame Natacha SEBAN en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de **nommer** Madame Natacha SEBAN, née le 20 mai 1967 à PARIS (75011) et résidant à PARIS (75116), 90-92 avenue Victor Hugo, en qualité d'administrateur de la société, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

SEPTIEME RESOLUTION

Nomination de Monsieur Arthur GHIGHI en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de **nommer** Monsieur Arthur GHIGHI, né le 13 novembre 1993 à BOULOGNE-BILLAN COURT (92100) et résidant à PARIS (75116), 90-92 avenue Victor Hugo, en qualité d'administrateur de la société, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

HUITIEME RESOLUTION

Nomination de Monsieur Alain MISEREY en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de **nommer** Monsieur Alain MISEREY, né le 31 décembre 1964 à MEKNES (MAROC) et résidant à PARIS (75116), 161 avenue Victor Hugo, en qualité d'administrateur de la société, pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes les formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur.